Arrondissement de Briançon
Département des Hautes-Alpes

Compte-rendu du conseil municipal du 13 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 10
L'an deux mil vingt-six, le 13 juillet à 9h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 09/07/2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Delphine MATHIEU, maire.

Présents : Delphine MATHIEU, Serge PHILIP, Claire DEMARETS, Gérard CORTESE, Benoît MORARD, Marc DAUBECH, Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA
Excusées : Françoise ROUSSEL (Procuration à Serge PHILIP), Manon IMBERT (Procuration à Delphine MATHIEU)
Absente : Claudine JOUVE
Secrétaire : Sébastien PINZETTA

Le procès-verbal du 5 juin est validé **à l'unanimité**.

1- **Délégation de pouvoirs au maire**

Le contrôle de légalité à demander d'apporter des précisions notamment sur les points 15 et 21 de la délibération votée initialement, points qui portaient sur le droit de préemption urbain. Ainsi, il a été demandé de fixer les limites dans lesquelles le droit de préemption est appliqué par le maire. Il a donc été rajouté une phrase faisant référence à la délibération n° 29-07-2025-10 instaurant le droit de préemption urbain. **Vote POUR à l'unanimité**.

2- **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Il est proposé de nommer ***Serge PHILIP*** comme correspondant communal incendie et secours. ***Sébastien PINZETTA*** rappelle que lors du précédent mandat, il avait été proposé, avec le préventionniste du SDIS, d'organiser une formation destinée au grand public ainsi qu'aux socio-professionnels, notamment pour la manipulation des éléments d'interventions rapides contre les incendies, et également la manipulation d'extincteurs. En effet, du matériel avait été acheté par la commune. ***Serge PHILIP*** reprendra contact avec le SDIS à ce sujet.
Vote POUR à l'unanimité.

3- **Composition de la commission locale Site Patrimoniale Remarquable (SPR)**

Suite aux dernières élections, il convient de renouveler la commission. Les représentants des professionnels ont été nommés, il convient de désigner les élus, 2 titulaires et 2 suppléants.
Les candidatures sont les suivantes :

Mathieu ANTOINE titulaire
Gérard CORTESE titulaire
Sébastien PINZETTA suppléant
Claire DEMARETS suppléante

Vote POUR à l'unanimité.

4- **<u>Création emploi permanent – poste de cantinière</u>**

Comme déjà évoqué, la cantinière ***Nadine GUITARD*** a pris sa retraite en cette fin d'année scolaire. Elle était embauchée par la garderie « Lou Pitchounet », qui refacturait à la commune en prestation de service, puisqu'elle s'occupait également de la garderie l'hiver. Le nouvel agent n'aura a priori pas les même qualifications petite enfance et ne pourra pas être embauchée par la garderie. Il convient donc que la commune l'embauche directement. Il faut alors créer le poste, au temps de travail de 28h hebdomadaires annualisées. Le salaire sera décidé en fonction des qualifications et de la grille de la fonction publique territorial. Il sera annualisé de fin août à début juillet et non sur l'année civile complète. **Vote POUR à l'unanimité**.

5- **<u>Autorisation convention adhésion au service Délégué à la Protection des Données (DPO) du Centre De Gestion 05</u>**

Il est obligatoire pour toutes les communes de désigner un DPO. Jusqu'à présent, cette fonction était déléguée au Centre de Gestion 05. Il convient de renouveler la convention qui le lie à la commune, cette dernière étant arrivée à son terme. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- **<u>Autorisation convention ENEDIS servitude de passage presbytère</u>**

Il convient de signer une convention portant servitude de passage entre la commune et ENEDIS, à titre gratuit, pour la pose du coffret sur la façade du presbytère, côté gauche. ***Serge PHILIP*** précise que la tranchée sera faite en traversant la route, sauf si, comme le souligne ***Benoit MORARD***, ENEDIS retrouve l'ancien fourreau. **Vote POUR à l'unanimité**.

7- **<u>Autorisation convention Ingénierie Territoriale 05 – Rédaction Rapport Public sur la Qualité et le Service de l'Eau Potable 2025</u>**

Cette convention est renouvelée chaque année afin de confier à IT05, service du département, la rédaction du Rapport sur la Qualité et le Service de l'Eau potable. **Vote POUR à l'unanimité**.

8- **<u>Autorisation signature avenant lot 3 réhabilitation du presbytère</u>**

Par délibération du 25 août 2025, la commune avait attribué le lot 3 à l'entreprise SMBR, qui fait l'objet d'une sous-traitance à l'entreprise Global Echafaudage. En raison de la météo et du planning des travaux, l'échafaudage est finalement resté tout l'hiver, impactant le montant total de la sous-traitance avec une plus-value de 40 531.10€HT. Toutefois, des travaux ont été supprimés ou amoindris, ce qui en résulte une moins-value de 48 088.03€HT, ce qui revient à une moins-value sur la globalité du marché de 7 556.93€HT, qu'il convient de formaliser par la signature d'un avenant. ***Mathieu ANTOINE*** demande pourquoi il y a une plus-value aussi importante, en dehors de l'échafaudage ? Il rappelle que lorsque le marché initial avait été attribué, l'entreprise SMBR était plus chère que l'estimatif, et il avait été convenu qu'il y aurait une moins-value sur la globalité du lot, ce n'est donc pas une surprise. En ce sens, ***Mathieu ANTOINE*** précise qu'il est important de rester vigilants sur les plus-values car le budget est serré.

Le lot 3 passe donc de 310 919.72€ HT à 303 362.79€. **Vote POUR à l'unanimité**.

9- <u>Autorisation convention délégation de la facturation par l'ONF</u>

Au 1er septembre, la facturation électronique devient obligatoire pour l'ensemble des factures émises et reçues. Il est proposé que la commune donne mandat à l'ONF pour qu'elle procède à l'émission et la rédaction des factures liées aux ventes de bois de la commune. **Vote POUR à l'unanimité**.

10- <u>Ajout d'un tarif communal – camions saisonniers</u>

De plus en plus de saisonniers s'installent en habitat mobile sur la zone camping-cars du parking de La Madeleine. Jusqu'à présent, aucun tarif n'avait été fixé officiellement, mais il était demandé 50€ pour la saison complète. Les saisonniers sont sur le parking des camping-cars, utilisent l'eau potable, les toilettes publics, les déchets, etc. ***Delphine MATHIEU*** proposait de facturer 50€/mois. ***Claire DEMARETS*** fait référence à la taxe de séjour qui demeure obligatoire, ainsi qu'aux loyers. ***Gérard CORTESE*** et ***Marc DAUBECH*** estiment que ce sont des jeunes qui viennent travailler sur la commune et font vivre le village, ils sont donc réticents face à cette proposition d'augmentation. ***Sébastien PINZETTA*** et ***Mathieu ANTOINE*** pensent qu'il est préférable de rester au même tarif de 50€ pour la saison. ***Mathieu ANTOINE*** rappelle qu'il faudra contrôler l'emprise au sol des commerces. ***Gérard CORTESE*** propose un tarif de 60€ pour la saison pour les habitats mobiles. **Vote POUR à l'unanimité**.

11 – **<u>Demande de financement au département - achat d'un véhicule technique Observatoire</u>**

Il est fait une demande à hauteur de 50% au titre de l'enveloppe cantonale, sur le total de 21 000€ HT, afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule technique pour l'Observatoire. **Vote POUR à l'unanimité**.

12 – **<u>Acquisition d'un véhicule technique Observatoire</u>**

Actuellement, le véhicule utilisé par le chef de site de l'Observatoire appartient à l'association « Astro Queyras », qui refacture les frais à la commune de manière annuelle. Ce véhicule ne passe plus au contrôle technique, il convient de faire beaucoup de réparations coûteuses. Il a donc été décidé de chercher un véhicule qui puisse appartenir à la commune. De nombreux professionnels ont été démarchés, beaucoup de devis ont été faits, mais la recherche n'a pas été fructueuse. Une annonce a été déposée par un particulier (mais professionnel donc TVA récupérable), avec un véhicule 4x4 Mitsubichi L200 pick-up année 2021-diesel boite manuelle attelage 4 pneus neige supplémentaires hard-top, 68 000km, 21 000€ HT. Cela demeure minimisé par rapport au budget prévu. **Vote POUR à l'unanimité**.

13- **<u>DM n°1 – MDSA</u>**

Il a été installé une caisse enregistreuse à la Maison du soleil et de l'Astronomie. Cela pour la gestion de la TVA, des stocks, la mise en conformité pour la facturation électronique etc. Etant un achat supérieur à 500€, et d'une durée de vie supérieure à une année, il convient de le payer en investissement. Cet achat n'était pas prévu. Il est donc proposé de prendre 3000€ sur l'opération 2303 « Matériel d'observation » et les basculer sur l'opération « Matériel Informatique » n°2501. **Vote POUR à l'unanimité**.

14- **<u>DM n°2 – Transfert crédits « tiers-lieu » sur « voirie »</u>**
Rappel de la situation : une maison a été achetée par préemption en 2021. Il a été fait un projet de création de tiers-lieu non amorcé (manque de trésorerie, pas de subvention obtenue pour le moment etc.). Il a été voté par délibération l'achat de deux feux solaires récompenses à la Chalp Ste-Agathe ainsi que de la signalétique au sol et vertical. Il y aura sans doute d'autres opérations à venir sur la voirie. Il est donc proposé de prendre 40 000€ sur l'opération « tiers-lieu » et la mettre sur l'opération « voirie ». ***Mathieu ANTOINE***, s'il ne conteste pas le fait que les deux feux solaires et les travaux de voirie soient utiles et étaient prévus sur la mandature précédente, regrette l'importance de la somme retirée de l'opération « Tiers-lieu » car elle n'est pas insignifiante, l'année prochaine il faudra de nouveau la créditer et le budget sera sans doute difficile à équilibrer de nouveau. De plus, il s'interroge sur les demandes de financement, ont-elles avancées, ont-elles été renouvelées ? ***Delphine MATHIEU*** informe que toutes les commissions ne seront réunies qu'au mois d'octobre. Toutes les institutions ont été relancées (Région, Département, Etat etc.). ***Serge PHILIP*** et ***Delphine MATHIEU*** rappellent que la voirie et les opérations qui sont liées sont des points de sécurité et pas seulement de réfection. **8 voix POUR, 1 ABSTENTION** (***Sébastien PINZETTA***), **1 CONTRE** (***Mathieu ANTOINE***).

15- **<u>Acceptation d'un don envers la commune</u>**
Claire MARROU a fait un don à la commune : deux statues sculptées, un blason et un livre en bois, œuvre de son défunt père Pierre MARROU. Il convient de formaliser ce don par un acte sous seing privé, afin de définir les conditions, notamment que les statues restent à la commune et ne soient jamais revendues ou léguées, et conservées de manière sécurisée. Elles sont actuellement dans les locaux de la mairie. **Vote POUR à l'unanimité**.

16 – **<u>Motion pour le SyME05</u>**
Le SyME05 (Territoire Energie, syndicat des communes pour l'électricité) a demandé le soutien des communes afin de faire face à la mesure de l'Etat souhaitant décentraliser ces services au niveau national. La commune affirme donc le souhait de maintenir ces services de proximité. **Vote POUR à l'unanimité**.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

➔ ***Benoit MORARD*** : à propos de l'éclairage public, au dernier conseil il a été annoncé un chiffre de 80 000€, mais parce que l'entreprise était partie sur une extension de réseau avec beaucoup de surplus. Cette proposition a été retravaillée, avec deux nouvelles propositions :

- Un supplément d'environ 20 000€ pour le remplacement de toutes les lanternes ;
- Un supplément d'environ 50 000€ qui prend en compte le remplacement des mâts en bois pour des mâts thermolaqués noirs, qui seront plus pérennes.

Rien n'est encore décidé pour le moment ni complètement arrêté. Le prestataire ETEC et le maître d'œuvre GEDILUM demandent malgré tout à la commune de suivre une de ces deux directions afin qu'ils puissent s'y pencher et chiffrer précisément.

Cela sort de la tranche ferme initiale. ***Mathieu ANTOINE*** est d'avis de rester sur le strict minimum pour faire attention aux finances de la commune et ne pas trop dépasser ce qui avait été prévu. Il estime que les poteaux en bois ne sont pas en mauvais état. De plus, si les mâts sont changés en thermolaqué noirs, il faudra l'accord de l'ABF. ***Benoit MORARD*** précise que cela était prévu, et que les poteaux bois vieillissent mal, en particulier en niveau de la maintenance, qui la rend plus technique.

Dans tous les cas, il y a 8 poteaux à changer absolument.

Le budget peut être étalé sur plusieurs années. ***Claire DEMARETS*** pense que les coûts risquent d'augmenter, et qu'il est nécessaire d'estimer si, économiquement parlant, cela est plus avantageux de tout faire d'un coup, ou d'étaler, au risque que les coûts ne s'envolent.

Les élus sont plutôt d'avis pour rester prudents, et de ne faire que ce qui est nécessaire et prioritaire, et donc sur le chiffrage le moins cher à 20 000€.

- ➔ ***Claire DEMARETS*** indique que cet automne, elle va mettre en place une étude sur le bâti de la commune, avec un état des lieux (école, mairie, maison de Romain, édifices religieux, appartements communaux etc.), notamment en terme énergétique, état de vétusté, et état sécuritaire (La Fenière n'est plus du tout aux normes au niveau sécuritaire par exemple).

L'idée serait de faire une étude sans bureau d'étude, via un questionnaire, faire un inventaire des travaux à prévoir, normes, consommation. Puis faire un classement des priorités et un plan sur 5 années, de rénovation, subvention. Toutes les personnes sont les bienvenues pour participer à cet état des lieux.

Mathieu ANTOINE informe que Territoire Energie a déjà fait un état des lieux énergétique sur les bâtiments communaux. ***Claire DEMARETS*** précise qu'il y a notamment l'école, et que les points problématiques du chauffage et de l'isolation sont remontés par la directrice à chaque conseil d'école, sans évolution jusqu'à présent.

- ➔ ***Mathieu ANTOINE*** évoque le Chant du Coq, une demande avait été faite de sa part par mail pour la parution d'un article. ***Il*** donne lecture de ce paragraphe qui a été refusé puisque n'entrant pas dans la ligne éditoriale habituelle. ***Mathieu ANTOINE*** souhaite que cet écrit apparaisse-dans le compte-rendu du conseil municipal dont il fait lecture

« Les élections municipales du 15 mars dernier ont donné l'avantage, pour 4 voix d'écart, à la liste menée par Delphine Mathieu.
Je l'ai immédiatement félicité, au nom de notre liste, et lui ait très rapidement adressé un courrier détaillée accompagné de quelques fiches afin que la transition soit la plus fluide possible.
Nous attendons bien évidemment les premières actions et ce, surtout dans la mesure ou aucun programme n'a été présenté de leur part pendant la campagne électorale

Tout au plus avons-nous entendu, pendant la campagne, la volonté de (mieux ?) préserver les intérêts de Saint Véran dans la réorganisation de la station de ski.
A ce sujet nous attendons une communication forte de la part de Madame la Maire, car nous pouvons réellement nous inquiéter.
En effet les études sur les prochains investissements font apparaître une volonté beaucoup plus dépensière pour des aménagements, notamment sur la commune de Molines, mettant en péril l'équilibre du projet et surtout notre capacité à financer.
Avec l'autorisation d'utiliser notre eau pour la réserve collinaire, (acquis à la fin de notre mandat) le moment est idéalement opportun pour rétablir un équilibre des forces plus juste entre nos deux communes, car depuis quelques temps, la Maire de Molines, Valérie Garcin est aussi présidente du syndicat mixte des stations ce qui lui confère une position dominante très gênante.
Avec Sébastien Pinzetta nous siégeons au conseil municipal et sommes très présents, en attestent les premiers compte rendus.
Nous nous tenons bien sûr à votre écoute et vous souhaitons un bel été.

Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA »

Delphine MATHIEU rappelle que le Chant du Coq existe depuis 2008, il a toujours été un journal à titre d'information. Il n'est légalement pas obligatoire pour les communes de moins de 1 000 habitants d'avoir un encart pour l'opposition, car cela deviendrait un jeu de question-réponse sans fin et ferait perdre le caractère informatif de ce journal.

Mathieu ANTOINE précise qu'il a également écrit un courrier au président du SIVU, ***Benoît MORARD***, afin d'alerter sur la répartition financière entre les deux communes du SIVU (les deux communes payent actuellement à part égale les dépenses, alors qu'elles n'ont pas le même potentiel financier), ainsi qu'au sujet des dépenses prévues par la réfection du télésiège de Molines et notamment le projet de terrassement au front de neige qui engendre un coût excessif. Il n'y a pas, au sens de ***Mathieu ANTOINE***, de communication assez transparente auprès des habitants.

Benoît MORARD précise qu'il n'y a pas eu plus de réunion technique pour le moment, les prochaines seront après l'été, courant automne. Il s'agit d'une phase d'étude rien n'a encore été arrêté. Il serait donc précipité à son sens d'organiser une réunion publique avec seulement des pistes de réflexion techniques à présenter. Il rappelle également qu'il y a eu des réunions publiques en fin de saison, destinées aux socio-professionnels, durant lesquelles peu de personnes étaient présentes.

Benoît MORARD revient sur le potentiel financier : aujourd'hui le déficit sur les stations du Queyras tient compte du potentiel financier ET du kilométrage de pistes. Si on divise en deux, St-Véran aurait payé 14 000€ de plus. Selon lui, il y a actuellement une solidarité entre les stations du Queyras car par exemple Château-Ville-Vieille paye alors qu'ils n'ont plus de station. Aiguilles paye en étant basé sur leur ancien kilométrage de pistes qui ont été réduits depuis. Et St-Véran viendrait demander de payer moins que les autres ?

Mathieu ANTOINE précise que les autres communes payent par rapport à leur potentiel financier, ce qui n'est pas le cas pour les communes de Molines et St-Véran, leur potentiel

financier n'est pas différencié. Les retombées économiques de la station sont de fait bien plus importantes à Molines. Il estime donc qu'il y aurait lieu, selon lui, de revoir le mode de calcul.

La tension monte et divers mots sont échangés, ils ne seront pas reportés sur ce compte-rendu.

QUESTIONS DU PUBLIC

Isabelle PARLIER aimerait savoir quel modèle de lanterne va être choisi ? Ce sont des lanternes 4 faces, comme celles actuelles, mais sans vitre, avec une platine LED qui éclairera vers le bas, donc moins de pollution lumineuse. Car en effet, depuis le 1er janvier 2025, il y a une réglementation qui interdit l'intrusion des éclairages directement sur les façades.

Jacqueline TURINA : dans les tarifs communaux cités tout à l'heure, il y avait les places réservées au stationnement à Costebelle. Sont-elles toujours d'actualité ? Car les commerçants les utilisent finalement très peu, alors qu'il y a des problèmes de stationnement. Cela condamne donc des places inutilement.

Eric TURINA : sur la création de l'emploi il manque des éléments notamment si le poste est ouvert aux titulaires ou contractuels, sur quel échelon salariale l'agent sera embauché etc.

-> Ces informations de salaire ne sont pas obligatoires sur une délibération de création de poste, le poste a été, comme indiqué sur la délibération, déclaré sur « emploi territorial » donc ouvert aux titulaires comme tout poste de la Fonction Publique Territoriale, avec une possibilité de recruter un contractuel dessus. A ce jour, aucun fonctionnaire n'a postulé.

Eric TURINA poursuit sur l'acquisition du véhicule pour l'Observatoire, les élus se réjouissent de cette bonne occasion, mais personne n'a proposé d'expertise. ***Serge PHILIP*** précise que le contrôle technique date du mois de mars et qu'il y a toutes les factures liées à l'entretien du véhicule.

Enfin, ***Eric TURINA*** évoque les travaux de voirie : on voit une manipulation des finances d'opération en opération, et notamment les travaux sur la charrière qui n'ont été que du rebouchage de trous et relèvent du fonctionnement. ***Delphine MATHIEU*** le conteste puisque le goudron est récemment passé en investissement.

Bernard HAIRE : la chapelle Ste-Agathe à la Chalp est infectée par la mérule, il demande si une opération a été prévue ? Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée. Le devis s'élève à plus de 42 000€. Il y a déjà eu un drain de fait derrière. Les problèmes d'humidité viennent de la rivière et sont récurrents, sans solution pérenne.

Pour cet été, en effet la chapelle reste fermée, mais les opérations sont prévues.

CLOTURE DE SEANCE 10H30